



Actuellement, nous nous situons à plus d'un an après la fin des quotas, la crise agricole continue à frapper. Le changement d'échelle s'opère en agriculture bio. Les tendances de conversions sont fortes en Pays de la Loire. Face à ce développement, nous tenions à rappeler les principes forts du cahier des charges bio. Nous terminerons par faire un point sur les groupements de producteurs présents sur la région.

### Bilan des conversions en Pays de la Loire

L'estimation globale des conversions en Pays de la Loire au 15 mai 2016 en production laitière est de 138 fermes pour une surface totale de 12 285ha. D'après un chiffrage du litrage moyen (une moyenne de 460 000 litres par ferme), nous arriverions à un volume total de plus de 63 millions de litres en conversion. Dans le litrage total de conversion, il faut rester vigilant, car il y a souvent un décalage entre la référence laitière et le volume réalisé (on estime à 87% le volume réalisé vis-à-vis de la référence laitière).

Profil des fermes laitières en conversion accompagnées par le réseau CAB		
Structures	Moyenne litrage par ferme	Moyenne nombre de bovin lait
GAB44	450 000	60
GABB Anjou	522 000	78
Civam Bio 53	347 000	53
GAB72	NC	NC
GAB85	537 000	82

Source : commission lait CAB mai 2016

Des réunions d'informations sur la conversion ainsi que des formations ont lieu sur les différents départements. Il faut se rapprocher des GAB et du Civam Bio53. Le réseau CAB propose d'accompagner les producteurs via le Pass'Bio.

### Rappel des principes forts du cahier des charges bio

Face au développement des conversions en bovin lait, il est important de rappeler les principes de l'agriculture bio. L'accès au pâturage et l'autonomie fourragère restent les deux principes fondateurs de la Bio.

#### Fondamentaux du cahier des charges

Dans le règlement (CE) n° 834/2007 la 1ère phrase dit : « La production biologique est un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal... ». Sur la production animale, il est dit dans l'article 14 de ce même règlement « les animaux d'élevage bénéficient d'un accès permanent à des espaces de plein air, de préférence à des pâturages, chaque fois que les conditions climatiques et l'état du sol le permettent, ... ».

#### Vers plus d'autonomie alimentaire

L'autonomie alimentaire est un mot clé en agriculture biologique. En effet, les prix des aliments bio sont élevés. Donc plus l'éleveur recherchera de l'autonomie au niveau de son alimentation, plus il sera résilient aux environnements extérieurs de sa ferme. L'autonomie est donc un enjeu fort des systèmes biologiques, inscrite dans son cahier des charges et affichée comme une composante de réussite technico-économique et même éthique. Les systèmes biologiques ont des caractéristiques propres avec une place prédominante de l'herbe, une limitation de fait de

Action financée par :



Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire

- Contact : Anne UZUREAU (Chargée de mission CAB)
- [cab.productions@biopaysdelaloire.fr](mailto:cab.productions@biopaysdelaloire.fr) / 02-41-18-61-44
- Site Internet : [www.biopaysdelaloire.fr](http://www.biopaysdelaloire.fr)



## LAIT n°6 - Septembre 2016

certaines cultures pour des raisons agronomiques, économiques (maïs ensilage céréales pures...), une moindre disponibilité de leviers d'intensification de sa production (ressources en azote essentiellement). Egalement, cette agriculture est exposée aux aléas climatiques.

### Etat des lieux dans le réseau

Actuellement, le réseau FNAB se penche sur l'accès au pâturage chez les ruminants pour savoir s'il faut indiquer à l'avenir la surface accessible au pâturage par vache. Si un des seuils est proposé, cela devrait faciliter le contrôle sur les fermes. Mais, est ce que ce critère est pertinent ? Faut-il réfléchir à d'autres critères ? Cette démarche a été initiée pour ne pas créer une bio à 2 vitesses. L'idée est que les éleveurs progressent vers plus d'autonomie alimentaire pour être plus résilient face aux aléas. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la réflexion autour du pâturage menée au sein du réseau FNAB.

### Contact des groupements de producteurs bio

Depuis 2012, les producteurs bio en lait de vache livrant à des laiteries privées ou à des coopératives mixtes ont commencé à se structurer. Des groupements ont été constitués pour renforcer la place des producteurs bio dans les discussions avec les collecteurs. Ces différents groupements sont fédérés autour de LBF (Lait Bio de France).

Nom du groupement	Asso. locale de producteurs bio	Contact producteur
Asso des Producteurs Coopérateurs de Lait Bio de l'Ouest	Producteurs livrant à Eurial	Alexis Mehl
Biolait SAS (OP commerciale)		Jacques Chiron
Coop Lait bio du Maine (OP commerciale)		Dominique Garnier
OP Seine et Loire (OP de mandat)	Asso St Père	Patrick Chevrier
	Asso Lactalis Vitré	Jean Pierre Lemesle
	Asso Lactalis Clécy	Eric Guihéry
	Asso Montsûrs	Alain Rayon

- **Biolait** est le premier collecteur de lait bio de vache en France avec plus de 650 producteurs pour un volume de 150 millions de litres, 57 départements collectés. C'est une Société Anonyme Simplifiée (SAS) 100% bio.
- **L'APL Bio Seine et Loire** est une OP transversale de mandat (non commerciale) reconnue par le ministère de l'Agriculture depuis janvier 2013 pour négocier collectivement la vente du lait biologique livré à 6 laiteries privées dans le Nord-Ouest de la France (Danone, Lactalis, Montsûrs, Saint-Père, Sill, Triballat) par ses adhérents lui ayant donné un mandat de négociation. Au 1er janvier 2016, l'OP Lait Bio Seine et Loire représente 260 adhérents sur un total de 460 producteurs concernés (60%) et 80 millions de litres de lait bio livrés annuellement aux laiteries partenaires.
- **La coopérative lait bio du Maine** comprend 45 éleveurs pour environ 8,6 millions de litres.
- **L'association des producteurs coop de lait bio de l'Ouest** regroupe autour de 25 adhérents, elle échange avec les dirigeants du groupe Eurial. Eurial a fusionné avec Agrial. Des discussions sont en cours avec d'autres associations de producteurs bio livrant à des coopératives mixtes.

Action financée par :



Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire

- Contact : Anne UZUREAU (Chargée de mission CAB)
- [cab.productions@biopaysdelaloire.fr](mailto:cab.productions@biopaysdelaloire.fr) / 02-41-18-61-44
- Site Internet : [www.biopaysdelaloire.fr](http://www.biopaysdelaloire.fr)